Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260623-39_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A la majorité
Pour : 3 Contre : 12 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 10/07/2026
Et Publication ou notification du : 10/07/2026

L'an 2026, le 23 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melles : BOUËDEC Vincianne, LE YAOUANQ Carole, MM : HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DELCOURT Xavier à M. HEMONIC Vincent

A été nommée secrétaire : Mme HATOUM Adélie

39_2026 – Projet d'aménagement de l'aire d'accueil de camping-cars et vanlifers

Le contexte :

La Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh a lancé en 2024 un nouvel appel à projets intitulé "Concevoir et aménager une aire d'accueil et/ou de services pour camping-caristes et vanlifers fonctionnelle, singulière qui tient compte de l'identité du territoire et qui répond de façon exemplaire aux enjeux des transitions". L'ambition de la Destination est d'améliorer l'accueil des camping-caristes et vanlifers tout en conciliant préservation de l'environnement, développement économique et cohésion sociale.

Afin de répondre à l'ambition fixée par la Destination, ce présent appel à projets vise à accompagner des porteurs de projets publics et privés à concevoir et aménager une aire d'accueil fonctionnelle et unique qui :
- Répond aux besoins techniques (eau, vidange...) et émotionnels (sentiment de liberté, de tranquillité, vivre une expérience au cœur de la nature...) des camping-caristes et vanlifers
- Prend en compte l'ensemble des usagers potentiels du site : population locale, les groupes de randonneurs, les VTTistes...
-Reflète le positionnement touristique de la Destination et l'identité du territoire et de la commune
-Limite l'impact visuel sur le paysage de ces véhicules par la conception d'un aménagement intégré et partagé
- Connecte l'aire à l'écosystème économique et touristique local
- Prend en compte les questions de transitions

Un dossier de candidature « Appel à Manifestation d'intérêt » avait été déposé pour la collectivité auprès de Destination Cœur de Bretagne dans le cadre de « l'Appel à projet Cœur de Bretagne » soutenu par la Région Bretagne. Avec 13 autres collectivités, la commune de Lignol a été lauréate de cet appel à projet qui repose sur la création d'une aire d'accueil et de services pour les camping-cars et vans avec une adaptation de l'espace à l'accueil de randonneurs et aux cyclotouristes pour une nuit ou pour une pause.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260623-39_2026-DE

Deux scénarios étaient proposés :
- 1ère proposition avec un budget "haut" pour un montant de 101 824,00 € HT
- 2ème proposition avec un budget "médian" pour un montant de 91 120,60 € HT

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 18 mai 2026, ce projet d'aménagement avait donné lieu à de nombreux échanges et il était apparu nécessaire d'organiser une réunion sur les lieux d'implantation envisagée.

Une réunion s'est tenue le 12 juin 2026 à 17h00 afin d'étudier le dossier en profondeur et permettre de prendre une décision lors de ce conseil municipal.

Monsieur le Maire demande si les membres de l'assemblée ont bien pris en compte les informations et notamment les échanges sur le terrain qui ont été particulièrement constructifs.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la poursuite du projet d'aménagement de l'aire d'accueil de camping-cars et vanlifers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide de :
- **REJETER** le projet d'aménagement de l'aire d'accueil de camping-cars et vanlifers

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Adélie HATOUM